



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION  
DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME  
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1855**

**IDENTIFICATION DE LA PRATIQUE DE LA  
MEUNERIE ARTISANALE AU MOULIN MICHEL À TITRE  
D'ÉLÉMENT DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

Aux personnes intéressées par un projet de règlement  
visant l'identification d'un élément du patrimoine immatériel

Conformément à l'article 123 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (RLRQ, c. P-9.002), AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du 13 avril 2026, un avis de motion a été donné relativement à l'adoption éventuelle du règlement numéro 1855 portant sur l'identification de la pratique de la meunerie artisanale au Moulin Michel, à titre d'élément du patrimoine culturel immatériel, lequel moulin est situé au 675, boulevard Bécancour, dans le secteur Gentilly.

Le Comité consultatif d'urbanisme de la Ville tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement le **mardi 5 mai 2026 à 15 h**, à la salle du Conseil située à l'hôtel de ville, au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour. Au cours de cette assemblée publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du Comité consultatif d'urbanisme au sujet du projet d'identification.

Ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ville de Bécancour, le 22 avril 2026.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville